



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P394_2020

Date : 03/11/2020

**OBJET : Nettoyage et entretien des vitreries et des locaux des bâtiments de la
Communauté d'Agglomération du Cotentin**

Exposé

Compte tenu des besoins en nettoyage de locaux, de l'achèvement de nombreux contrats actuels et de la nécessité d'intégrer les nouveaux bâtiments pris en charge par l'Agglomération, et de la nécessité, au vu des montants atteints par ce type de prestation, de passer désormais des marchés à l'échelle de l'Agglomération, il convient de mettre en place les marchés publics correspondants.

Ces nouveaux marchés permettront également d'harmoniser et rationaliser le nettoyage et l'entretien des vitreries et des locaux des bâtiments de la Communauté d'Agglomération, notamment en terme de niveau de qualité.

A ce titre, un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de conclure des marchés publics de prestations de nettoyage avec l'allotissement suivant :

- Lot n° 1 : nettoyage des locaux pour le territoire du Pôle de Proximité des Pieux
- Lot n° 2 : nettoyage des locaux pour le territoire des pôles de proximité de Cherbourg-en-Cotentin, Douve et Divette et la Hague
- Lot n°3 : nettoyage des locaux pour le territoire des pôles de proximité de Coeur Cotentin, Côte des Isles, Saint-Pierre-Eglise, Vallée de l'Ouve et Val de Saire
- Lot n°4 : nettoyage des vitreries pour le territoire du pôle de proximité des Pieux
- Lot n°5 : nettoyage des vitreries pour le territoire des pôles de proximité de Cherbourg-en-Cotentin, Douve et Divette et la Hague
- Lot n°6 : Nettoyage des vitreries pour le territoire des pôles de proximité de Coeur Cotentin, Côte des Isles, Saint-Pierre-Eglise, Vallée de l'Ouve et Val de Saire

Chaque marché public sera exécuté, pour partie, à prix forfaitaires (prestations récurrentes et ponctuelles) et pour partie à prix unitaires (prestations complémentaires et fournitures associées). La partie à prix unitaires sera gérée via un accord-cadre à bons de commandes.

Au terme de la période de consultation, qui s'achevait le 17/07/2020 et après examen des 6 candidatures reçues, analyse et classement des offres,

La commission d'appels d'offres a attribué à l'unanimité les lots n°1 et 6 à la société ONET SERVICES et les lots n°2, 3, 4 et 5 à la société SAMSIC.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2020_172 du 6 octobre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n°1,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2124-1,

Considérant les décisions prises à l'unanimité par la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 16/10/2020,

Décide

- **De signer** le marché public relatif au lot n°1 « Nettoyage des locaux pour le territoire du Pôle de Proximité des Pieux » avec la société ONET SERVICES, dont le siège social se situe 36 boulevard de l'Océan- 13009 MARSEILLE, pour un montant forfaitaire annuel HT de 59 139,82 € HT, soit 70 967,78 € TTC ;
- **De signer** le marché public relatif au lot n°2 « Nettoyage des locaux pour le territoire des pôles de proximité de Cherbourg-en- Cotentin, Douve et Divette et la Hague » avec la société SAMSIC dont le siège social se situe 6, Rue de Châtillon – La Rigourdière – 35577 CESSON SEVIGNE, pour un montant forfaitaire annuel HT de 43 563,84 €, soit 52 276,61 € TTC ;
- **De signer** le marché public relatif au lot n°3 « Nettoyage des locaux pour le territoire des pôles de proximité de Coeur Cotentin, Côte des Isles, Saint-Pierre-Eglise, Vallée de l'Ouve et Val de Saire » avec la société SAMSIC dont le siège social se situe 6, Rue de Châtillon – La Rigourdière – 35577 CESSON SEVIGNE, pour un montant forfaitaire annuel HT de 42 983,46 €, soit 51 580,15 € TTC ;
- **De signer** le marché public relatif au lot n°4 « Nettoyage des vitreries pour le territoire du pôle de proximité des Pieux » avec la société SAMSIC dont le siège social se situe 6, Rue de Châtillon – La Rigourdière – 35577 CESSON SEVIGNE, pour un montant forfaitaire annuel HT de 12 506,42 €, soit 15 007,70 € TTC ;
- **De signer** le marché public relatif au lot n°5 « nettoyage des vitreries pour le territoire des pôles de proximité de Cherbourg-en-Cotentin, Douve et Divette et la Hague » avec la société SAMSIC dont le siège social se situe 6, Rue de Châtillon – La

Rigourdière – 35577 CESSON SEVIGNE, pour un montant forfaitaire annuel HT de 12 247,67 €, soit 14 697,20 € TTC ;

- **De signer** le marché public relatif au lot n°6 « Nettoyage des vitreries pour le territoire des pôles de proximité de Coeur Cotentin, Côte des Isles, Saint-Pierre-Eglise, Vallée de l'Ouve et Val de Saire » avec la société ONET SERVICES, dont le siège social se situe 36 boulevard de l'Océan- 13009 MARSEILLE, pour un montant forfaitaire annuel HT de 12 021,33 € HT, soit 14 425,60 € TTC ;
- **De préciser** que la partie unitaire de chaque marché public, exécutée via un accord-cadre à bons de commandes, sera conclue sans montant minimum mais avec les montants maximums de commandes suivants pour chaque période :
 - lot 1 : 50 000 € HT
 - lot 2 : 40 000 € HT
 - lot 3 : 40 000 € HT
 - lot 4 : 15 000 € HT
 - lot 5 : 15 000 € HT
 - lot 6 : 20 000 € HT
- **De préciser** que les marchés publics débutent à compter de leurs notifications pour s'achever au 31/12/2021. Les marchés peuvent être reconduits deux fois pour une période d'un an. Les marchés courent donc possiblement jusqu'au 31/12/2023.
- **De dire** que les dépenses afférentes à chacun des lots seront imputées au budget principal et budgets annexes.
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE